



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle
d'évaluation des apprentissages
du Campus Notre-Dame-de-Foy**

Septembre 2015

Québec, le 29 septembre 2015

Monsieur Guy Dufour
Directeur général
Campus Notre-Dame-de-Foy
5000, rue Clément-Lockquell
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1B3

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 23 septembre 2015, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Campus Notre-Dame-de-Foy, adoptée par son conseil d'administration le 16 juin 2015. Cet examen a porté sur l'ensemble de la politique, avec une attention particulière aux passages révisés.

Dans son rapport d'évaluation de la version précédente (décembre 2014), la Commission avait jugé que la politique était entièrement satisfaisante. Le Collège a apporté certaines modifications afin de préciser le contenu de la politique et de mieux refléter les pratiques actuelles du Collège en ce qui a trait à l'évaluation des apprentissages. Il a notamment révisé la section concernant les règles relatives à la révision de notes.

La Commission juge que la Politique d'évaluation des apprentissages du Campus Notre-Dame-de-Foy est toujours entièrement satisfaisante.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Original signé

Céline Durand

p. j. (1)

c. c. M^{me} Ghislaine Picard, directrice des études